



COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

www.coceta.org



MAINTIEN DE L'AÉROPORT NANTES-ATLANTIQUE : UNE DECISION CONTRE-NATURE

Déconcertant Bertrand Affilé,

Quand, en CCE du 22/03, le représentant de Nantes-Métropole et en particulier de sa présidente Johanna Rolland, craque en plein vol...

C'est au moment du vote sur un projet de délibéré des conclusions de la Commission de Consultation de l'Environnement en Préfecture que Bertrand Affilé, vice-président de Nantes-Métropole, s'agace sur les propositions de certains élus du Sud-Loire et de 2 associations, l'ACSAN et le COCETA.

Le délibéré proposé par la Préfecture, portait sur l'expérimentation du changement du point de virage de la Chevrolière. 2 sujets étaient mis au vote : la validation des conclusions du groupe de travail et la proposition de la préfecture de permettre le maintien d'une phase expérimentale jusqu'en 2024...soit bien entendu après la signature du contrat de concession.-

Les conclusions de l'expérimentation montrent de manière évidente et partagée, que les projections initiales sous-estimaient très largement l'impact du changement du point de virage sur les populations survolées (pour un survol de 900 à 1000m d'altitude). UN CHANGEMENT TEL QUE PRÉVU DEVIENT DONC INENVISAGEABLE. La formulation initiale du délibéré était nettement plus alambiquée avant que certaines associations et les élus s'en mêlent, dont pour l'essentiel¹, MM Lemasson, MM Fetiveau, MM Paviza, MM Beaugé, MM Boblin, MM Bertin et M. conseiller départemental, Freddy Hervochon. Tous ont en commun la défense de leurs citoyens contre les nuisances de l'aéroport et ses impacts sur la Santé de la population et sur l'environnement.

Dès lors, le 2nd point exposé portait sur la possibilité de poursuivre les expérimentations sur le point de virage en visant à minimiser l'impact sur les populations : « La CCE demande que lui soient présentés au premier trimestre 2024, un retour d'expérience et les différents scénarios permettant à la fois de réduire les nuisances sonores sur la ville de la Chevrolière et de minimiser les impacts sur l'ensemble des populations riveraines. »

Une telle formulation illustre les méthodes de la préfecture :

- « **MINIMISER LES IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DES POPULATIONS** », EST LE **NOUVEL OBJECTIF QUE LA PRÉFECTURE TENTAIT D'INTRODUIRE SUBREPTICEMENT.** Il constitue un aveu d'impuissance face aux

¹ Mme la Maire Agnès Bourgeois (Rezé) et Mme la Maire Sandra Impériale (Bouguenais) étaient absentes.

nuisances inévitables et il vise à donner un blanc seing pour le développement de l'exploitation de l'aéroport au détriment des populations qu'elles soient actuellement survolées ou qu'elle le deviennent... Nous sommes donc très loin de l'ambition d'exemplarité du projet soutenu par l'Etat,

- Le projet de délibéré sous-entendait que la DGAC, Direction Générale de l'Aviation Civile, continue à **jouer les apprentis-sorciers**, notamment en obligeant les populations, dont les Philibertins et communes avoisinantes à subir les nuisances. Cela consiste ni plus ni moins à donner de faux espoirs sur la résolution des nuisances, alors qu'il a été démontré plus tôt que c'est impossible. Cela revient à s'acharner sur de nouvelles populations (plus de 10 000 habitants) qui deviennent des « rats de laboratoire » pour reprendre les propos de MM. Beaugé, que le COCETA partage bien évidemment. Celles-ci s'ajoutent aux 100 000 autres rats de laboratoires de l'agglomération nantaise concernés par ces nuisances.
- **Outre ces points, le COCETA relevait qu'en toute cohérence il faudrait alors ajouter à ce délibéré:**
 - o **que par précaution il serait nécessaire de surseoir à la signature du projet de concession en attendant les résultats de ces expérimentations ;**
 - o **qu'il était nécessaire d'affiner les méthodes d'expérimentation et de les étendre aux autres communes concernées, dont la première, Nantes très fortement impactée en son centre par le réaxage programmé des vols (avec une hauteur de survol allant de 650 à 250 mètres).**

Ces propositions, partagées par la plupart des élus, n'ont pas été retenues car elles contrarient les plans de développement de l'aéroport soutenus par la préfecture, par la DGAC, par l'actuel-futur concessionnaire Vinci (*ce n'est plus un secret*) et par la présidente de Nantes Métropole représentée par son vice-président, Bertrand Affilé...**C'est à ce moment que le premier édile de St Herblain, se lâche en s'agaçant une première fois** sur la demande légitime des maires, non membres de la CCE (et pourtant directement concernés par les nuisances), de pouvoir voter et en devenir membres votants. **La raison de l'agacement de la Métropole est « que cela en ferait des communes à intégrer dans la commission, s'il fallait considérer l'ensemble des populations concernées par les nuisances.... » IL FALLAIT OSER !** Et celui-ci de poursuivre, « **il faut arrêter de perdre du temps à ergoter sur ces délibérés. Il faut investir sur l'aéroport qu'importe les nuisances. Que l'on me prouve qu'il n'y aura pas un seul endroit où l'on impactera pas une personne.** » C'est juste oublier :

- Que ces études n'ont pas été réalisées, alors que des lieux sont notoirement connus pour être nettement plus propices car infiniment moins habités,
- Que l'on n'accompagne justement pas 100 000 personnes de la même manière qu'un nombre nettement plus limité de personnes,
- Que la question de fond, comme le rappelait le COCETA et comme l'a démontré l'expérimentation, est que **CET AÉROPORT, POUR L'AMBITION QUE L'ON SOUHAITE LUI DONNÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, N'A PAS SA PLACE, À L'ENDROIT DE FORTE URBANITÉ OÙ IL EST SITUÉ.** Soit il est nécessaire de revoir le lieu, soit il faut revoir drastiquement l'ambition du développement de son trafic pour revenir à une situation soutenable (30 000 mouvements annuels contre les 120 000 attendus au minimum dans le projet imposé par l'Etat).

CELA DÉMONTRE LE MÉPRIS DE LA MÉTROPOLÉ² VIS-À-VIS DES AUTRES COLLECTIVITÉS, DES ÉLUS ET DES CITOYENS. Cela ne manque pas de sel alors que le 1er avril, la Métropole réunit tout les élus des 24 communes qui la composent pour sa première Convention Métropolitaine !

LE COCETA APPELLE L'ENSEMBLE DE CES ÉLUS À DEMANDER DES EXPLICATIONS SUR LA GESTION DU DOSSIER AÉROPORT LORS DE CETTE CONFÉRENCE ET INVITE LES CITOYENS À SE JOINDRE À LUI, DÈS 8H00 POUR EXPRIMER LEUR MÉCONTENTEMENT D'ÊTRE SI PEU CONSIDÉRÉS.

A noter que le délibéré a été modifié en séance à la marge par la préfecture, contre les avis de ses membres, et il a été voté à 13 voix pour, 8 voix contre et 11 abstentions.

Cela questionne sur la représentativité de la CCE, dont la configuration est de ce fait prévue pour que l'intérêt des citoyens et des collectivités soit mis au second plan en faveur de l'aéroport, quelles qu'en soient les conséquences.

A PROPOS DU COCETA : <https://coceta.org/>

- 1800 membres actifs (jusqu'à 4500 membres avant le COVID et la décision d'entériner le projet de réaménagement de l'aéroport) ; 8 antennes locales
- Création en mars 2018
- Association à but non lucratif, laïque et transpartisane
- Objet : Assurer la défense des intérêts des populations impactées (ou qui le seront) par les nuisances générées par l'activité aérienne et aéroportuaire. Ces conséquences portent sur l'environnement, l'urbanisme, le patrimoine, la santé publique, la qualité de vie....

LE PROJET PORTE PAR LE COLLECTIF :

- LE COCETA EST CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES AÉROPORTS URBAINS
- S'AGISSANT DE L'AÉROPORT DE NA, LE COCETA EST POUR UN PROJET ALTERNATIF QUI VISE EN PRIORITÉ À PRÉSERVER L'INTÉRÊT DE L'ENVIRONNEMENT & DE LA POPULATION
- LE COCETA SE POSE COMME UN COLLECTIF REGROUPANT DES USAGERS EXPERTS : IL VISE A CONTRIBUER AUX DÉBATS ET A ACCOMPAGNER LES PROJETS.

CONTACTS PRESSE :

- Paolo FERREIRA, Président du COCETA, coceta@coceta.org / 06 34 22 20 74

² Quant à la présidente de Région, nous ne craignons qu'elle fonde de vrais faux espoirs sur les contreparties qu'elle attendait de l'état...au détriment de la population et de l'environnement.